

*Présents pour le SNUipp : A. Berbain, P. Brézot, C. Chaudin, N. Salas
pour l'AEFE : M. Negrel, directeur adjoint, M. Platiau, DRH Adjoint, ainsi que deux représentants du MEN
(DGRH), le bureau de conseil, appui et dialogue social de l'AEFE pour expertise, et le représentant du SE.*

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU

Le SNUipp rappelle son attachement à un fonctionnement équitable et transparent et remercie les services pour l'envoi des documents préparatoires.

Concernant les FMA, si le fond peut être subjectif et prêter à discussion, la forme, quant à elle, doit respecter un cadre adapté à la gestion des personnels d'un point de vue RH. Le SNUipp s'étonne donc des délais avec lesquels les collègues doivent gérer un retour parfois très délicat, sans possibilité de participer au mouvement, et nous réitérons notre positionnement quant à une meilleure gestion du personnel tant au niveau du calendrier que des procédures. De même, si le dialogue entre l'Agence et les postes diplomatiques sont parfois nécessaires, l'AEFE reste le seul employeur et doit de ce fait prendre tous les éléments des dossiers en considération avant de prendre une décision lourde de conséquences pour les collègues et les établissements.

Par ailleurs, d'autres collègues voient leur carrière interrompue de façon aléatoire à cause des problèmes récurrents des renouvellements de détachement. Beaucoup ont finalement reçu leur arrêté, quelques-uns sont encore en attente d'une réponse à leur recours. Les fortes mobilisations dans les établissements montrent que cela reste inacceptable pour l'ensemble des collègues. La seule issue est une solution globale et pérenne qui assurera tous les renouvellements de détachement.

Ordre du jour

Point 1 et 2 : FMA

La CCPC devait se prononcer sur deux dossiers très différents. Le Directeur adjoint de l'Agence souhaitait prononcer les deux FMA avec effet immédiat. Les échanges ont permis que des aménagements soient prévus afin que les collègues bénéficient d'un délai pour pouvoir préparer leur réintégration.

Point 3 : Recours PPCR

Suite à une demande de révision de l'évaluation du RDV de carrière, une collègue, toujours insatisfaite, demande que son cas soit étudié en CCPC. Lors de son premier recours, le chef d'établissement avait réévalué à la hausse certains items. Cette demande de deuxième révision a été rejetée.

Point 4 : Bilan des RDV de carrière

Le directeur adjoint se félicite de l'excellence du réseau : 171 RDV de carrière se sont déroulés pour le 1er degré dont 149 ont obtenu tous les items excellent. L'Agence nous fera parvenir prochainement le tableau détaillé par zone.

Point 5 : Poste d'EMFE expatrié à Ryiad

Suite à une réintégration tardive et à un appel à candidatures infructueux (aucune des 4 candidatures n'a été retenue pour des raisons diverses et justifiées), le poste d'EMFE n'est toujours pas pourvu. Le SNUipp souligne que les collègues sur place nous interpellent régulièrement sur l'importance de ce poste à Ryiad, il n'est donc pas possible que ce poste reste vacant. L'AEFE en est consciente, elle va relancer une campagne de recrutement avec nouvel appel à candidatures.